



Fiche métier

Analyste de dossiers d'agrément

Environnement du poste

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) délivre les agréments et les autorisations nécessaires aux entreprises qui exercent le métier de banquier ou d'assureur.

En rejoignant la Direction des agréments, des autorisations et de la réglementation (DAAR), composée de quatre services, vous contribuerez à l'étude des dossiers de :

- création d'entreprises dans le secteur bancaire (établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements de paiement ou de monnaie électronique, sociétés de financement) ou dans le secteur des assurances (sociétés d'assurance, mutuelles ou institutions de prévoyance) ;
- modification résultant de l'évolution de ces entreprises durant leur existence (prise de contrôle, restructuration, nouvelles activités, changement de dirigeants, ...).

Missions confiées

En qualité d'analyste de dossiers d'agrément, vous serez le premier interlocuteur des entreprises contrôlées et participerez à de nombreuses réunions de présentation de leurs projets. Vous aurez à :

- instruire et analyser les dossiers d'agrément et d'autorisation sur les plans financier, organisationnel, juridique et prudentiel ;
- échanger avec les directions du contrôle de l'ACPR dans le cadre de l'instruction et du suivi des demandes ;
- demander, le cas échéant, les ajustements nécessaires aux entreprises concernées ;
- rédiger des notes de présentation des projets à l'intention du collège de supervision de l'ACPR, instance de décision de l'Autorité.

Qualités requises

- Sens de l'analyse et esprit de synthèse ;
- aisance rédactionnelle ;
- réactivité et autonomie ;
- sens des contacts humains et de la négociation.

Compétences clés attendues

- Connaissance et goût pour l'analyse juridique et financière ;
- bonne connaissance de l'environnement bancaire et assurantiel ;
- bonne maîtrise de l'anglais.